



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO ECOLE PLAN B

2, rue de Paris

77970 – JOUY LE CHATEL

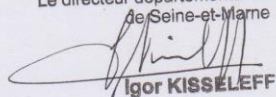
ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **06 DEC. 2018** jusqu'au **06 DEC. 2021**

Le préfet de département ou son représentant
Le directeur départemental des territoires


Igor KISSÉLEFF

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr